

AVENANT N°1 A LA CONVENTION FINANCIERE 2013 entre le Département du Bas-Rhin et l'ADEUS

Le présent avenant à la convention financière 2013 de l'ADEUS est conclu entre

Le Département du Bas-Rhin, dont le siège se situe à Strasbourg – Place du Quartier Blanc, représenté par le Président du Conseil Général, Monsieur Guy-Dominique KENNEL,

D'une part,

Et

L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS), dont le siège social se situe à 67000 STRASBOURG – 9 rue Brûlée, représentée par son Président Monsieur Robert HERRMAN,

VU

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrateurs, notamment son article 10 ;
- Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La convention financière intervenue entre le Département et l'ADEUS, en date du 6 mai 2013 ;
- La délibération de la Commission permanente du Conseil Général du 7 avril 2014.

Article 1^{er} : objet de l'avenant

Le présent avenant à la convention financière 2013 entre le Département du Bas-Rhin et l'ADEUS a pour objet de définir les modalités d'octroi d'une subvention complémentaire accordée par le Département à l'ADEUS pour accompagner la mise en œuvre du programme de travail partenarial 2013.

Ce complément d'aide a pour objet la demande spécifique faite à l'Agence de travail de prospective pour accompagner les stratégies départementales et son positionnement dans le cadre du schéma départemental d'aménagement et de développement du territoire.

Article 2 : engagement des parties

Le Département attribue au bénéficiaire une subvention complémentaire de 18.000 euros, portant ainsi à 409.680 euros la contribution départementale à l'ADEUS au titre de l'exercice 2013.

Le bénéficiaire s'engage à utiliser l'intégralité de la subvention complémentaire pour mener à bien le projet décrit dans l'article 1^{er} précité et à fournir les bilans et comptes de résultat ainsi que le rapport d'activités du dernier exercice utilisé.

Article 3 : modalités de versement

Le règlement de la subvention complémentaire de 18.000 euros s'effectuera en un versement, au compte ouvert auprès de :

Société Générale : 30003 02362 00050018885 38

Après signature du présent avenant et transmission des livrables indiqués dans l'annexe au présent avenant.

Article 4 : durée de l'avenant

Le présent avenant à la convention financière 2013 est établi pour l'année 2014.

Article 5 : résiliation

Le présent avenant à la convention financière 2013 entre le Département du Bas-Rhin et l'ADEUS pourra être résilié par le Département avec préavis d'un mois en cas de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire.

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment au présent avenant de la convention après mise en demeure restée sans effet, par lettre recommandée avec accusé de réception en cas de non-respect des engagements prévus.

Article 6

Le présent avenant à la convention est établi en deux exemplaires originaux qui seront remis à chaque partie signataire.

Fait à Strasbourg, le 7 avril 2014

Le Président de l'ADEUS

Le Président du Conseil-Général

Monsieur Robert HERRMANN

Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Annexe :

Nature des livrables

L'ADEUS fournira :

- Les PowerPoints de synthèse des travaux sur l'armature régionale
- un tableau de synthèse des concepts (proximité, compétitif, connecté, paysage-ressource) (notes à la commune)
- un tableau des indices composant chaque concept (note à la commune, données traitées pour assurer les règles de diffusion des données)
- trois cartes par concept (intensité, interdépendance, globale) et une pour chaque indice
- une carte de l'armature régionale actuelle
- les cartes d'armature régionale correspondant au scénario tendanciel et aux trois scénarios euro-régionaux issus de la démarche prospective

Deux à trois réunions d'échange sur ces livrables seront programmées courant 2014.

Calendrier

Les PowerPoints, les tableaux et cartes concernant les indices pour les concepts proximité, compétitif, connecté seront fournis au premier semestre 2014. L'ensemble des livrables en version finale sera fournie au troisième trimestre 2014.

Détail des données fournies

Les données seront fournies à la commune sur support informatique (Excel) pour permettre des regroupements ultérieurs par le Département (cantons..). Toutes les données fournies seront traitées en amont par l'ADEUS afin de respecter les règles de diffusion et/ou de secrétisation des pourvoyeurs de données.

Concept Proximité :

- Indice « Poids de population »
- Indice « Densité population et emplois sur la tâche bâtie »
- Indice « Proximité – accès aux services quotidiens (alimentaire, santé, école, convivialité) sur la commune »
- Indice « Habitat – capacité à loger tous types de population dans la commune (taille, statut, prix) »
- Indice d'actifs internes à la commune
- Intensité des équipements pour 1000 habitants
- Indice « part modale des actifs sortant »
- Indice « part des actifs parcourant moins de 10 km pour travailler »
- Indice « diversité des équipements »

Concept Connecté :

- Indice « Taux d'équipement en voiture »
- Indice « Desserte en réseau inter urbains »
- Indice « Desserte urbaine »
- Indice « réseau routier majeur – échangeur autoroutier »
- Indice « part modale des transports en commun sur les migrations domicile-travail - entrants »
- Indice « part modale des transports en commun sur les migrations domicile-travail - sortants »

Concept Compétitif :

- Indice « Nombre d'emplois au lieu de travail »
- Indice « Taux de chômage »
- Indice « Emplois pour 1000 actifs occupés »
- Indice « Pourcentage des emplois occupés par des actifs externes »
- Indice « Distance moyenne parcourue par les actifs entrants »
- Indice « Dépendance démographique »
- Indice « Pourcentage des actifs externes »
- Indice « Distance parcourue par les actifs sortants »
- Indice « Vulnérabilité économique de l'EPCI (dépendance aux grands établissements, évolution de l'emploi salarié, dépendance à moins de quatre secteurs, part des ouvriers) »

Concept Paysage/Ressources :

En cours de construction → disponibilité au 3^{ème} trimestre